

# Avant et après l'école

Cette prestation municipale en temps périscolaire est proposée dans chaque école et fait l'objet d'une demande d'inscription (étude et ALSH mercredis) et de réservation des "présences enfant" sur chacun de ces temps.

Ces réservations s'effectuent depuis votre [PORTAIL FAMILLE](#) sous réserve de respecter les délais (consultables dans le règlement intérieur)

Accès rapides :

- [Les mercredis et les vacances à l'accueil de loisirs](#)

## Accueil du matin

En maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20

Aucune inscription ni réservation n'est nécessaire. La facturation, qui est forfaitaire et mensuelle, s'enclenche dès la 1ère présence de l'enfant quel que soit le nombre de présence.

## Accueil du soir

En maternelle

- Goûter et accueil du soir de 16h30 à 18h30.  
Départ échelonné de 17h15 à 18h30

En élémentaire

- Option 1 : accueil-garderie de 16h30 à 18h30 > sortie entre 17h15 et 18h30
- Option 2 : accueil-étude surveillée de 16h30 à 18h30 > sortie entre 18h et 18h30

## Documents

[Tarifs des Prestations Périscolaires 2019](#)  
[Calendrier Garde Alternée 2019-2020.xlsx](#)  
[Déclaration de garde alternée 2019-2020](#)  
[Règlement Intérieur Temps Périscolaire](#)



[2019 Tableau synthétique des activités périscolaires.pdf](#)  
[2019 - 4 pages.pdf](#)

## En savoir plus

[Portail Famille](#)